



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU BUREAU N°2025-50PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**OBJET : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES DU QUARTIER DE CHARLON – SAINT PAUL EN FORET**

VU les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif ;
VU la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire ;
VU la consultation référencée **25CHARLON** publiée le 05/11/2025 ;
VU le bureau du 16/12/2025 ;

Cette opération consiste en la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'eau potable (AEP), bénéficiant à la DECI (Défense Extérieure Contre les Incendies) et en une extension du réseau d'assainissement (EU), avant les travaux de réfection de voirie supportés par le Conseil Départemental du Var sur la Route Départementale 4.

Partie AEP / DECI : Réhabilitation du réseau d'eau potable sur un linéaire de 850 ml en dilatant le réseau existant (F80 / F100) pour la DECI. La pose de 5 poteaux incendie sur le tracé est accompagné par la reprise des équipements (ventouse, vidange, ...) et les branchements des particuliers.

Partie EU : L'assainissement gravitaire est étendu sur un linéaire de 750 ml sur la Route Départementale RD4, puis sur le chemin communal (240 ml) pour se raccorder sur le réseau existant. Les équipements posés permettront de raccorder les différentes parcelles jouxtant le réseau principal.

Le chiffrage d'une prestation supplémentaire a été demandé : Extension des réseaux AEP et EU depuis le cimetière situé sur la RD 4 / Route de Fayence, jusqu'au centre-ville, au niveau du croisement de RD 4 et RD 55 ; le maître d'ouvrage se réservant la possibilité de la retenir ou non au moment de l'attribution du marché.

7 offres ont été reçues.

Les 3 meilleures offres initiales ont fait l'objet de négociations afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

Le Bureau DÉCIDE :**Article 1 :**

- De ne pas retenir la prestation supplémentaire éventuelle, les crédits alloués à l'opération ne permettant pas de la financer.
- D'attribuer et signer le marché **restructuration du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'eaux usées du quartier de Charlton – Saint Paul en forêt** avec l'entreprise **VALTERRA**, située 1624 RD 562 La Lombardie, 83440 TOURRETTES,

Pour un montant négocié de travaux de **630 000,50 € HT (offre de base, sans PSE)**.

Imputation budgétaire : 2315 Eau et Assainissement.

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du CGCT., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tournettes, le 16/12/2025

René UGO

Président

